

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 juin 2023**

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **21. MARCHÉ D'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES ET MATERIELS POUR LE CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE** - Rapporteur : Patrice BERTRAND

Pour le fonctionnement des services, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de véhicules électriques et matériels pour les besoins du centre technique intercommunal de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.



Le marché est décomposé en 6 lots :

- Lot 1 : Utilitaire tôle électrique
- Lot 2 : Utilitaire L2H2 électrique
- Lot 3 : Véhicule électrique ultra-compact
- Lot 4 : Enfonce pieux thermique
- Lot 5 : Benne amovible pour camion benne 3,5 tonnes
- Lot 6 : Tondeuse débroussailleuse 4 roues.

L'estimation globale des 6 lots est de 174 900 € TTC.

Les prestations font l'objet d'une tranche unique.

Les marchés sont passés sous la forme de marchés ordinaires.

Trois prestations supplémentaires éventuelles sont prévues :

PSE 1 sur le lot 1 : Offre de reprise d'un véhicule existant ou prime à la conversion

PSE 2 sur le lot 2 : Offre de reprise d'un véhicule existant ou prime à la conversion

PSE 3 sur le lot 6 : Offre de reprise d'un matériel existant.

Une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, a été lancée le 22 mai 2023 pour ce marché relatif à l'acquisition de véhicules électriques et matériels.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés. Une publicité a été réalisée auprès du BOAMP et du JOUE, du journal OUEST France 85 ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 22 juin 2023 à 10h00.

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2023 a décidé

- d'attribuer les marchés de la façon suivante :

- Lot 1: Utilitaire tôle électrique à SDVI (44700 ORVAULT) pour un prix net de 34 400 € (comprenant offre de base et PSE1)
- Lot 3: Véhicule électrique ultra-compact à HERBRETAISE AUTOMOBILE-RENAULT (85500 LES HERBIERS ) pour un montant de 14 700,76 € TTC (bonus écologique déduit)
- Lot 6: Tondeuse débroussailleuse 4 roues à AMS AGRI ET MONOCULTURE SERVICES (79320 CHANTELOUP) pour un prix net de 12 194 € (offre de base et PSE3)

soit un total de 61 294,76 €

- de déclarer sans suite car infructueux les lots 2 (Utilitaire L2H2 électrique), 4 (Enfonce pieux thermique) et 5 (Benne amovible pour camion benne 3,5 tonnes)

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- l'autoriser, ou la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2023  
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

